

Date de transmission de l'acte: 16/12/2025

Date de reception de l'AR: 16/12/2025

016-200054187-D20250805-DE
A G E D I

République Française
Département : CHARENTE

Arrondissement : Cognac

Commune : VAL DES VIGNES

Séance du vendredi 05 décembre 2025

Délibération N° D20250805

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	11	16
Date de la convocation : 01/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq décembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de DECELLE Guy.

Présents : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, CHABOT Jean-Michel, CHIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BOIBELET AVRIL Elsa, TEXIER Isabelle, COUSSEAU Hervé, BEULZ Loïc, MARTY Didier, DÉNOUE Joël

Représentés : BOULLAULT Angèle représentée par BEULZ Loïc, COUSSEAU Stéphanie représentée par BOIBELET AVRIL Elsa, MEIGNEIN Christine représentée par DECELLE Guy, MOUNIER Marlène représentée par CHABOT Jean-Michel, NEBOUT Franck représenté par MARTY Didier

Absents et Excusés : CATINOT Isabelle, CADORET Anita, LASNIER Isabelle

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, BOIBELET AVRIL Elsa est nommée(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DEMANDES DE SUBVENTIONS PROJET ESPACE SANTE

Rapporteur : Guy DECELLE, Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle avait, par délibération n° 2025 06 07, en date du 08 août 2025, émis un avis favorable au dépôt d'une demande de permis de construire pour construction d'un nouveau bâtiment, sur une parcelle communale située entre l'école et le pôle santé, afin d'y installer un espace santé destiné notamment à l'installation de médecins, de professionnels médicaux ou paramédicaux

Il explique que le projet a été chiffré à 1 098 370 HT (frais de maîtrise d'œuvre inclus) par le Cabinet d'Etudes chargé du projet qui a établi le dossier de permis de construire.

Il souligne que ce projet serait susceptible de bénéficier d'une aide de l'Etat, du Département de la Charente et de la Région Nouvelle Aquitaine.

Il demande donc à l'assemblée d'approuver le projet avec le plan de financement suivant :

D20250805

Date de transmission de l'acte: 16/12/2025
Date de réception de l'AR: 16/12/2025

016-200054187-D20250805-DE

A G E D I

Coût estimé : 1 098 370 € HT

Subvention Etat, DETR 2025 (50%) 549 185 €
Subvention Région (18,21%) 200 000 € (plafond)
Subvention Département (10,93%) 120 000 € (plafond)
Commune de Val des Vignes emprunt (9,10 %) 100 000 €
Commune de Val des Vignes fonds propres (11,76 %) 129 185 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Considérant l'importance de la proximité de professions médicales et paramédicales dans les services rendus à la population,

Considérant le départ en retraite de deux médecins, non remplacés, sur les communes limitrophes,

Considérant l'importance de proposer des locaux sains, peu énergivores et accueillants afin d'attirer les professionnels,

Considérant les avancées avec la Communauté Professionnelle de Santé du Sud Charente,

Décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- D'approuver la proposition de Monsieur le Maire.
- De l'autoriser à solliciter les subventions susceptibles d'être attribuées au projet.
- De l'autoriser à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

BOIBELET AVRIL Elsa
Secrétaire de séance



DECELLE Guy
Président de séance



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.